

**I. IDENTIFICATION DU PRODUIT**Nom chimique/nom commercial (tel qu'inscrit sur l'étiquette)Famille/classification chimique :**Batterie chargée sèche****Batterie d'accumulateurs**Adresse/nom du fabricantTéléphone

GS Battery (É.-U.) Inc.

Pour toute information ou urgence,

communiquez avec

1150 Northmeadow Parkway

GS Battery (É.-U.) Inc.

Suite 110

(678) 7629-4818

Roswell, GA 30076

Numéro à composer en cas d'urgence (24 h)

CHEMTREC DOMESTICO : 800.424.9300

CHEMTREC INTERNACIONAL : 1.703.527.3887

**II. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX INGRÉDIENTS DANGEREUX/À L'IDENTITÉ**

<u>Éléments</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>% approximatif par poids ou par volume</u>	<u>Limite d'exposition à l'air OSHA (ug/m<sup>3</sup>)</u>	<u>Limite d'exposition à l'air ACGIH (ug/m<sup>3</sup>)</u>	<u>Limite d'exposition à l'air NIOSH (ug/m<sup>3</sup>)</u>
Composé de plomb inorganique :					
Dérivation	7439-92-1	53	50	150	100
*Antimoine	7440-36-0	0.2	500	500	--
*Arsenic	7440-38-2	0.003	10	200	--
*Calcium	7440-70-2	0.002	--	--	--
*Étain	7440-31-5	0.006	2000	2000	--
Matière du contenant :		5-6	S/O	S/O	S/O
Polypropylène	9003-07-0				
Polystyrène	9003-53-6				
Polystyrène acrylonitrile	9003-54-7				
Acrylonitrile butadiène styrène	9003-56-9				
Butadiène-styrène	9003-55-8				
Polychlorure de vinyle	9002-86-2				
Polycarbonate	--				
Caoutchouc durci	--				
Polyéthylène	--				

\* Le plomb inorganique et l'électrolyte (acide sulfurique) sont les principaux composants de toutes les batteries fabriquées par GS Battery (É.-U.) Inc. D'autres ingrédients peuvent aussi être présents selon le type de batterie. Communiquez avec votre représentant GS Battery pour obtenir de plus amples renseignements.

**III. DONNÉES PHYSIQUES**

<u>Plomb :</u>			
<u>Point d'ébullition :</u>	Plus de 2 516°F	<u>Gravité spécifique (H2O=1)</u>	9.6 a 11.3
<u>Point de fusion :</u>	486 à 680°F	<u>Vapeur/densité/pression</u>	S/O
<u>Solubilité dans l'eau</u>	Négligeable	<u>Taux d'évaporation/% volatilité :</u>	S/O
<u>Apparence et odeur :</u>	Métal gris bleu, sans couleur apparente		

**IV. DONNÉES SUR LES RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION**

Le composé de plomb inorganique n'est pas une matière combustible. Il n'explosera pas non plus dans des conditions d'utilisation normales.

Point d'éclair : S/O  
LES=74,2 %

Limites d'inflammabilité : LIE=4,1 % (gaz d'hydrogène)

Méthode d'extinction : CO2; mousse; poudre extinctrice

Procédures spéciales de lutte contre le feu: Portez des vêtements protecteurs complets et un appareil respiratoire autonome à pression positive doté d'un masque complet.

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion : Le gaz d'hydrogène hautement inflammable est produit pendant la charge et pendant l'utilisation des batteries. Pour éviter le risque d'incendie ou d'explosion, gardez les étincelles et toute autre source d'allumage à distance des batteries. Ne laissez pas les matériaux métalliques toucher simultanément les bornes positive et négative des cellules et des batteries. Respectez les instructions du fabricant pour l'installation et l'entretien.

**V. DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ**


Stabilité : Stable X  
Instable\_\_

Conditions à éviter : Surcharge prolongée; source d'allumage

Incompatibilité : (matières à éviter)

Composés de plomb : Éviter tout contact avec des bases ou des acides forts, des halogénures, du nitrate de potassium, du permanganate, des peroxydes, de l'hydrogène à l'état naissant et des agents réducteurs.

Produits de décomposition dangereuse :

	FICHE SIGNALÉTIQUE DE SÉCURITÉ DE PRODUIT	No form. batterie chargée sèche FSS GSB
Révisée le : 7/1/2010	Se substitue à : 05/11/2007	Page 3 sur 7

Composés de plomb : Des températures élevées risquent de produire des émanations de métaux, de vapeurs ou de poussières toxiques; le contact avec des acides ou des bases fortes, ou la présence d'hydrogène à l'état naissant peut provoquer du gaz d'arsane hautement toxique.

## VI. DONNÉES RELATIVES AUX RISQUES POUR LA SANTÉ

### Modes de pénétration :

Composés de plomb : L'exposition dangereuse peut se produire uniquement lorsque le produit est chauffé, oxydé ou autrement traité ou endommagé de façon à créer de la poussière, des vapeurs ou des émanations.

### Inhalation :

Composés de plomb : L'inhalation de poussières ou d'émanations de plomb peut entraîner l'irritation des voies respiratoires supérieures et des poumons.

### Ingestion :

Composés de plomb : L'ingestion aiguë peut causer des douleurs abdominales, des nausées, des vomissements, de la diarrhée et de fortes crampes. Ceci peut rapidement entraîner une toxicité systémique qui doit être traitée par un médecin.

### Contact avec la peau :

Composés de plomb : Pas absorbé par la peau.

### Contact avec les yeux :

Composés de plomb : Peut irriter les yeux.

### Effets de la surexposition - aiguë :

Composés de plomb : Les symptômes de toxicité comprennent les maux de tête, la fatigue, les douleurs abdominales, la perte d'appétit, les douleurs musculaires et la faiblesse, des perturbations du sommeil et l'irritabilité.

### Effets de la surexposition - chronique :

Composés de plomb : Anémie; neuropathie, particulièrement au niveau des nerfs moteurs, avec main tombante; dommages rénaux; changements dans la reproduction des femmes et des hommes.


### Cancérogénicité :

Composés de plomb : Le plomb est répertorié comme un cancérogène 2B, selon toute probabilité chez les animaux à des doses extrêmement élevées. La preuve de cancérogénicité chez les humains manque à ce jour.

### États pathologiques habituellement aggravés par l'exposition :

Si des batteries contenant de l'électrolyte sont soumises à des charges abusives à des tensions extrêmement élevées pendant de longues périodes alors qu'aucun bouchon d'aération n'est en place, cela peut créer une atmosphère ambiante de fort brouillard d'acide inorganique contenant de l'acide sulfurique.

### Procédures d'urgence et de premiers soins :

	FICHE SIGNALÉTIQUE DE SÉCURITÉ DE PRODUIT	No form. batterie chargée sèche FSS GSB
Révisée le : 7/1/2010	Se substitue à : 05/11/2007	Page 4 sur 7

Inhalation :

Plomb : Mettre fin à l'exposition, se gargariser, se laver le nez et le lèvres; consulter un médecin.

Ingestion :

Plomb : Consulter immédiatement un médecin.

Peau :

Plomb : Laver immédiatement avec de l'eau et du savon.

**VI. DONNÉES RELATIVES AUX RISQUES POUR LA SANTÉ -**

Yeux :

Plomb : Rincer immédiatement à l'aide de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 minutes; consulter un médecin.

**VII. PRÉCAUTIONS RELATIVES À LA MANUTENTION ET À**

Mesures à prendre en cas de fuite ou de déversement :

La poussière de plomb devrait être nettoyée à l'aspirateur ou à l'aide d'un balayage humide; utiliser des moyens de contrôle qui permettent de minimiser les émissions fugitives; ne pas utiliser d'air comprimé.

Procédures d'élimination des déchets :

Batteries vidées : Acheminer à une fonderie de plomb de deuxième fusion pour recyclage.

Placer la boue neutralisée dans des contenants étanches et éliminer conformément à la réglementation régionale et fédérale. Les grands déversements dilués dans l'eau, après avoir été neutralisés et testés, devraient être traités conformément à la réglementation locale, régionale et fédérale. Consulter l'agence environnementale de l'État ou de la région et/ou l'EPA.

Manutention et entreposage :


Entreposer les batteries dans un lieu frais, sec et bien aéré, avec surfaces imperméables et enceintes de confinement appropriées en cas de déversement. Les batteries devraient aussi être entreposées sous un toit qui les protégera des conditions météo défavorables. Séparer des matières incompatibles. Entreposer et manipuler uniquement dans des lieux où l'approvisionnement en eau et les mesures de contrôle en cas de déversement sont adéquats. Éviter d'endommager les contenants. Tenir à l'écart des flammes, des étincelles et de la chaleur.

Étiquetage de mise en garde :

POISON - PROVOQUE DE GRAVES BRÛLURES

**VIII. MESURES DE CONTRÔLE**

Mesures d'ingénierie :

	FICHE SIGNALÉTIQUE DE SÉCURITÉ DE PRODUIT	No form. batterie chargée sèche FSS GSB
Révisée le : 7/1/2010	Se substitue à : 05/11/2007	Page 5 sur 7

Entreposer et manipuler dans un endroit bien aéré.

Pratiques de travail :

Manipuler les batteries avec précautions pour éviter les déversements. S'assurer que les bouchons d'aération sont bien fixés. Éviter tout contact avec les composants internes. Porter des gants protecteurs lors du remplissage et de la manutention des batteries.

Protection respiratoire :

Aucune dans des conditions d'utilisation normales.

Gants protecteurs :

Des gants de caoutchouc ou de plastique résistant aux acides avec manchettes jusqu'aux coudes doivent être utilisés pour le remplissage des batteries.

## VIII. MESURES DE CONTRÔLE - SUITE

Protection des yeux :

Des lunettes protectrices ou un écran facial contre les produits chimiques doivent être utilisés pour le remplissage des batteries.

Autres mesures de protection :

Porter une combinaison ou tout autre vêtement recouvrant l'ensemble du corps pendant l'utilisation. Lors du remplissage des batteries, utiliser un tablier résistant aux acides. Dans des conditions d'exposition grave ou d'urgence, porter des vêtements et des bottes résistant aux acides.

## IX. AUTRES RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA

DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES É.-U.

Le transport des batteries sèches (les batteries ne contenant pas d'électrolyte ou de résidus) n'est pas régi par le Département des Transports des É.-U. comme matières dangereuses.

IATA

Le transport international des batteries sèches n'est pas régi par l'Association du Transport Aérien International (IATA) comme matières dangereuses.

IMDG

Le transport international des batteries sèches n'est pas régi par le Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) comme matières dangereuses.

RCRA : Les batteries au plomb ne sont pas régies comme matières dangereuses par l'EPA lorsqu'elles sont recyclées. En revanche, la réglementation régionale et internationale peut varier.



Données supplémentaires : Consulter la plus récente révision des normes industrielles générales de l'OSHA (29 CFR 1910). Des renseignements à propos des ingrédients dangereux contenus dans les composés de plomb se trouvent dans la sous-partie Z intitulée – Toxic and Hazardous Substances (substances toxiques et dangereuses) : l'antimoine est abordé dans l'article 1910.1000 sur les contaminants aériens; il est question d'arsenic inorganique dans la norme intitulée Inorganic Arsenic Standard (norme sur l'arsenic inorganique); et il est question de plomb inorganique dans la norme intitulée Inorganic Lead Standard (norme sur le plomb inorganique) 1910-1025.

CERCLA (Superfund) et EPCRA :

(a) La déclaration de deuxième catégorie prévue à la section 312 de l'EPCRA est obligatoire pour les batteries si de l'acide sulfurique y est présent en quantités de 500 lb ou plus et/ou si du plomb est présent en quantités de 10 000 lb ou plus.

(b) Notification du fournisseur : Ce produit contient des produits chimiques toxiques qui peuvent devoir être déclarés conformément aux exigences (formulaire R) de l'inventaire de déversement de produits chimiques toxiques prévues à la section 313 de l'EPCRA. Si vous êtes une unité de production conformément aux codes SIC 20 à 39, les renseignements suivants sont fournis pour vous permettre de remplir les rapports obligatoires :

<u>Produit chimique toxique</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>% approximatif par poids</u>
Plomb	7439-92-1	53
* Antimoine	7440-36-0	0.2

## IX. AUTRES RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA

Si vous distribuez ce produit à d'autres fabricants prévus dans les codes SIC 20 à 39, ces renseignements doivent être fournis avec la première expédition de chaque année civile.


L'exigence de notification du fournisseur de la section 313 ne s'applique pas aux batteries (piles) considérées comme des produits grand public.

- Non présent dans tous les types de batteries. Communiquez avec votre représentant GS Battery pour obtenir de plus amples renseignements.

### TSCA

Les ingrédients contenus dans les batteries de GS Battery sont répertoriés dans le registre TSCA, comme suit :

<b>Éléments</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Statut TSCA</b>
Composé de plomb inorganique :		
Plomb (Pb)	7439-92-1	Répertorié
Oxyde de plomb(II)	1917-36-8	Répertorié
Sulfate de plomb (PbSO <sub>4</sub> )	7446-14-2	Répertorié
Antimoine (Sb)	7440-36-0	Répertorié
Arsenic (As)	7440-38-2	Répertorié
Calcium (Ca)	7440-70-2	Répertorié
Étain (Sn)	7440-31-5	Répertorié

	FICHE SIGNALÉTIQUE DE SÉCURITÉ DE PRODUIT	No form. batterie chargée sèche FSS GSB
Révisée le : 7/1/2010	Se substitue à : 05/11/2007	Page 7 sur 7

CAA

GS Battery Inc. soutient les actions de prévention de l'appauvrissement de la couche d'ozone dans l'atmosphère causée par les émissions de CFC et d'autres destructeurs d'ozone, tels que définis par l'USEPA comme des substances de classe I. Conformément à la section 611 des amendements du Clean Air Act de 1990, finalisés le 19 janvier 1993, GS Battery a élaboré une politique visant l'élimination de l'utilisation des destructeurs d'ozone de classe 1 avant l'échéance du 15 mai 1993.

Proposition 65 :

AVERTISSEMENT :

- Les batteries, les bornes de batterie, les cosses et tout accessoire connexe contiennent du plomb ou des composés de plomb qui sont des produits chimiques reconnus par l'État de la Californie comme des substances causant le cancer et pouvant nuire au système reproducteur.
- Les batteries contiennent aussi d'autres produits chimiques qui, selon l'État de la Californie, provoquent le cancer.
- Se laver les mains après la manipulation.